

Raid de l'Isle

3^{ème} édition **2** octobre 2011

Rendez-vous à la Halte nautique
Retrait des dossards à partir de 7h30
Départ à 9h

Épreuves combinées sur 3 disciplines
par équipe de 2 ou en individuel.



25 km VTT
8 km course à pied
6 km canoë

Organisé par le service des sports, l'Ami Chemin, le club de canoë kayak.

Infos :
Service des sports
05 57 49 70 10
05 57 49 60 71

Ouvert à tous à partir de 16 ans. Nombre de places limité

Une randonnée pédestre de 7 km est proposée parallèlement au raid pour les moins sportifs. Départ 10h.

Préparez votre Raid ! Initiation canoë avec un moniteur diplômé le 25 septembre 10h-12h & 14h-16h. Inscriptions 06 74 18 18 70.

Bulletin d'inscription équipe ou individuel

A retourner avant le 23 septembre 2011 au service animation jeunesse et sports de Saint Seurin sur l'Isle Avenue de Verdun.

Chèque à établir à l'ordre de l'Ami Chemin. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Le Raid de l'Isle est un défi sportif sans classement ni récompense. **Casque obligatoire pour le VTT.**

Équipier 1

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
Tél :
Email :
 Je certifie savoir nager 25 m.
Date et signature :

Équipier 2

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
Tél :
Email :
 Je certifie savoir nager 25 m.
Date et signature :

Droit d'inscription au Raid équipier 1 = 8 €

Repas (ouvert à tous) : X 8 € =

Inscription randonnée : X 3 € =

Total à régler = €

Sont exigés un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de moins d'un an ou la photocopie d'une licence sportive en cours de validité, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
Se munir d'épingles doubles pour dossards.

Droit d'inscription au Raid équipier 1 = 8 €

Repas (ouvert à tous) : X 8 € =

Inscription randonnée : X 3 € =

Total à régler = €

Sont exigés un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de moins d'un an ou la photocopie d'une licence sportive en cours de validité, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
Se munir d'épingles doubles pour dossards.